

**COMPTE-RENDU PAR EXTRAITS DE  
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 AVRIL 2012**

Nombre de Conseillers en exercice : 29  
" " présents : 22  
" " ayant donné pouvoir : 3  
" " votants : 25

Date de la convocation : 5 avril 2012

Date de l'affichage : 18 avril 2012

**PRESENTS** (à l'ouverture de la séance) : M. PERNOT, Maire ; M. BOUVET, Mme HUBERT, M. DUSSOUILLEZ, Mlle MARTIN, Mme BAILLY, M. SAILLARD, Mme BAUD, Adjoints ; M. BINDA, Mme BOURGEOIS, M. DOUARD, Mme FAIVRE, Mme FIILIPPI, M. GRENIER, Mme LEDUCQ, Mlle PROST, M. ROZE, Mme TBATOU, M. DUPREZ, Mme GUICHARDIERE, M. OLIVIER, Mme RAME.

**EXCUSES** : M. CUSENIER (pouvoir à Mme HUBERT) ; M. BESSOT (pouvoir à Mme GUICHARDIERE) ; Mme JEUNET (pouvoir à Mme RAME) ; M. MATHIEU ; M. MENANT.

**ABSENTS** : MM. BOECK, Mme SEGUIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. DOUARD.

Etant constaté en outre l'arrivée en cours de séance de MM. MATHIEU et MENANT.

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 H 30 sous la présidence de M. Clément PERNOT, Maire.

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- . Arrêté portant désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune (Mme MAILLARD).
- . Arrêté du Maire fixant les tarifs des concessions dans le cimetière.
- . Arrêté du Maire fixant les tarifs des accueils de loisirs extrascolaires à compter du 27 février 2012.

**Renonciation au droit de préemption :**

Propriété de Monsieur PRUDHON Christophe et Madame BERNARD Jocelyn  
Section AB n° 398, 400 – 52 avenue de la République (lot 24).

Propriété de Monsieur et Madame DUPREZ Jean-Marie  
Section BH n° 221, 224 (36p 170p) – 25 impasse de la Moulette.

Propriété de Monsieur et Madame Mickaël CARMINATI  
Section AC n° 112 – 5 rue du Sauget (lots 18 et 19).

Propriété de Monsieur PRUDHON Christophe et Madame BERNARD Jocelyn  
Section AB n° 398, 400 – 52 avenue de la République (lots 6, 10, 15).

Propriété de Monsieur LUX Stéphane et Madame MEZZASALMA Nadine  
Section AD n° 319, 320 – 72 avenue Edouard Herriot.

Propriété de Madame THEVENIN Danielle veuve POIRET et de Monsieur POIRET Jacques  
Section AC n° 553 (provenant de la parcelle 483) – 12 rue Clovis Brocard.

Propriété de Madame COURDIER Pascale  
Section AB n° 497 – 13 rue Général Leclerc.

Propriété de Madame BROCARD Nathalie  
Section AD n° 65 – 32 avenue Edouard Herriot.

Propriété de Monsieur PRUDHON Christophe  
Section AB n° 398, 400 – 52 avenue de la République.

Propriété de Monsieur et Madame PEYRAUD-MAGNIN Noël et Madame CLERC Annie  
Section AE n° 136 – 95 impasse du Pilon.

Propriété de Monsieur et Madame EL MAHI Miloud  
Section AC n° 133 – 13 rue du Pavé.

---

### **REMERCIEMENTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de lettres de remerciements et de communications diverses.

---

### **ADMINISTRATION GENERALE :**

#### **. *Personnel communal ; prise en charge de certaines actions de formation :***

Rapporteur : Mme BAUD

Les agents titulaires, non titulaires ou employés sous contrat de droit privé (apprentissage, contrat aidé...) embauchés par la commune de CHAMPAGNOLE, peuvent être amenés à suivre des actions de formation non prises en charge par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale au titre de la cotisation obligatoire, telles que les brevets d'aptitude relevant du secteur de l'animation loisirs (BAFA, BAFD...), les inscriptions et frais relatifs au passage du permis de conduire, ou d'autres formations spécifiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de prendre en charge, totalement ou partiellement, ces actions de formation selon les nécessités du service et la situation des agents.

**. Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de CHAMPAGNOLE ;  
adhésion d'une nouvelle commune :**

Rapporteur : M. SAILLARD

Lors de son Assemblée Générale du 24 mars 2012, le Comité Syndical du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de CHAMPAGNOLE a accepté à l'unanimité l'adhésion de la commune de MARIGNY.

Conformément à l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient à chaque commune membre du Syndicat de se prononcer sur cette adhésion dans un délai de 3 mois à compter de sa notification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de MARIGNY au Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de CHAMPAGNOLE.

-----

**. Legs de M. Lucien GUYOD à la commune :**

Rapporteur : M. PERNOT

Monsieur Lucien GUYOD, de son vivant retraité, célibataire, domicilié 251 rue Saint Exupéry, décédé le 10 avril 2011 à DOLE, avait laissé à l'étude notariale DIOLEZ/RAULT un testament olographe daté du 5 mai 1998 instituant la ville de CHAMPAGNOLE comme légataire universelle.

Ce testament était rédigé comme suit :

"Le soussigné,

Monsieur GUYOD Lucien Adonis Georges, demeurant à CHAMPAGNOLE 3 rue Saint Exupéry, né à SALINS-LES-BAINS le 27 janvier 1929,

prend les dispositions testamentaires suivantes :

"J'institue comme légataire universelle la ville de CHAMPAGNOLE.

Les fonds provenant de ma succession seront affectés exclusivement aux bénéfices des Foyers des Personnes Agées de CHAMPAGNOLE, dénommés "Foyer André Socié" et "Foyer de la Gare".

Fait à CHAMPAGNOLE, le 5 mai 1998".

Maître RAULT, Notaire en charge de la succession, a fait parvenir, le 27 janvier 2012, un état de l'actif et du passif de la succession.

L'actif s'élève à 156.119,58 €soit :

- une maison d'habitation située rue Saint Exupéry, sur une parcelle cadastrée section AI n° 189, d'une surface de 4 a 28 ca, comprenant au rez-de-chaussée garage, atelier, chaufferie, cave et au premier étage entrée, cuisine, salon, salle à manger, deux chambres, salle d'eau, WC, le tout estimé selon l'étude à 120.000 €;

- des fonds placés sur divers comptes pour un montant de 20.952,36 €;

- un véhicule C3 Picasso de 2009 estimé à 13.000 €;

- le solde – 2.168 € environ – en liquidité ou restés à devoir sur pensions de retraite.

Le passif est de 5.875 € constitué de dépenses relatives aux frais d'obsèques, aux factures restant à honorer (frais hospitaliers, taxes immobilières, etc.).

Selon l'article L.2242.1 du Code Général des Collectivités Territoriales : "le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs à la commune".

La commission de l'administration générale a émis le 27 février dernier un avis favorable quant à l'acceptation de ce legs.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter le legs de Monsieur GUYOD Lucien à la commune de CHAMPAGNOLE, étant précisé qu'une fois l'affectation des biens établie ultérieurement par l'assemblée communale, et selon les volontés du défunt, les fonds provenant de cette succession seront attribués au Centre Communal d'Action Sociale au bénéfice exclusif des résidences pour personnes âgées "Foyer André Socié" et "Foyer de la Gare".

---

## **AFFAIRES CULTURELLES :**

**. Attribution d'une subvention au projet de festival musical " PEV On Stage" développé par le lycée Paul-Emile Victor :**

**Rapporteur : Mlle MARTIN :**

Dans le cadre des cours dispensés dans la section « Arts du son » au Lycée Paul-Emile Victor, les élèves ont développé un nouvel événement musical sur la ville de CHAMPAGNOLE, dénommée « PEV on stage ».

Ils ont ainsi été directement chargés de gérer le montage de cette manifestation sur les plans technique (recherche d'une salle, sonorisation à prévoir, ...) et financier (construction du budget, sollicitation de subventions...), mais aussi de la communication (adoption d'un nom et d'un logo, définition d'une affiche, relations avec des partenaires, démarchage auprès d'artistes, ...). Cette expérience a été voulue par les dirigeants du Lycée comme une véritable mise en situation professionnelle des élèves.

Pour sa première édition, qui se tiendra le 12 avril, les thèmes retenus sont la musique orientale et Vivaldi. La première partie du concert sera assurée par Jacob REUVEN, mandoliniste israélien de renommée internationale, et la seconde par l'Ensemble Orchestral.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est établi à 8 000 euros. Les organisateurs tablent sur une recette de billetterie d'environ 3 500 euros. Des subventions ont d'ores et déjà été accordées par les organismes suivants :

- Conseil régional Franche-Comté : 1 500 euros
- Lycée Paul-Emile VICTOR : 1 000 euros
- FCPE : 500 euros

Une demande de subvention, actuellement en attente de réponse, a également été adressée à la Banque Populaire.

La Ville a également été sollicitée pour une subvention de 1500 euros.

Les membres de la Commission "Développement Culturel", réunis le 27 mars, ont auditionné les élèves sur leur projet et, après étude du dossier, ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 1500 euros pour l'organisation de la première édition du festival de musique « PEV on stage ».

---

#### **ACTION SOCIALE :**

**. "Art Urbain et Rencontres" ; convention avec le Fonds d'Innovation Sociale et modification du plan de financement :**

Rapporteur : M. MATHIEU

Le 10 février, la Commission « Action Sociale » a examiné le programme 2012 du projet « Urbain et Rencontres », ainsi que son plan de financement.

Le Conseil municipal a approuvé la mise en œuvre de ce projet consistant à réaliser des peintures murales sur tout ou partie de murs, pignons, façades, halls d'entrées de bâtiments appartenant à la commune, l'Office Public de l'Habitat ou la S.A. « le Foyer Jurassien ».

A l'origine, ce projet est issu de la volonté de favoriser la rencontre et l'échange entre les habitants des différents quartiers et de valoriser les espaces urbains.

En 2012, il est prévu de poursuivre les actions engagées en réalisant plusieurs œuvres dont le détail a été présenté lors de la réunion d'information du 6 avril dernier.

Le budget prévisionnel de l'opération pour l'année 2012 est fixé comme suit :

Dépenses		Recettes	
Achat de matériel	2750	Ville	2600
Réception	500	ESH	3500
Communication	9000	OPH	3500
Location matériel	2750	Fonds social d'innovation	15400
Interventions artistiques	10000		
<b>Total</b>	<b>25000</b>		<b>25000</b>

Non éligible en 2011, « Art Urbain et Rencontres » sera pris en compte par le Fonds p l'Innovation Sociale au titre de l'année 2012. Du fait de sa finalité sociale, la Fédération des Entrepre Sociales pour l'Habitat, au titre du "F.I.S.", a décidé d'allouer une subvention de 15 400 euros à utiliser pou prestations artistiques et pour l'achat de matériel. Afin de pouvoir disposer de ce financement, il es préalable nécessaire de signer une convention de partenariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le plan de financem 2012 du programme « Art Urbain et Rencontres », ainsi que la convention liant la Ville de Champagnole Fédération des ESH et autorise le Maire à la signer.

---

## **AFFAIRES SPORTIVES :**

### **. Attributions de subventions à diverses associations :**

**Rapporteur : Mme BAILLY**

Le Conseil Municipal, sur proposition des membres de la commission "Affaires Sportives" réunis le 22 mars 2012, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 1 400 euros à l'Association Cycliste Champagnolaise pour l'organisation de l'édition 2012 du Grand Prix de la Ville de Champagnole qui se déroulera le 20 juillet prochain.
  - 380 euros à l'Amicale Boule pour le Grand Prix de la Ville qui s'est tenu récemment.
  - 1 500 euros au Carreau Champagnolais à titre de subvention de communication.
  - 1 500 euros au Boxing Fitness Club pour l'organisation d'un gala de boxe réalisé sur la Ville en 2011.
  - 721.60 euros au Tir Sportif. Cette association a effectué des travaux de rénovation de sa salle de tir pour un montant d'environ 3 600 euros. La Ville a été sollicitée à hauteur de 20 %. Le versement de cette aide permettra au club de bénéficier d'une subvention équivalente de la part du Conseil Général du Jura au titre de son programme « équipements sportifs et socio-éducatifs ».
-

**FINANCES :**

**. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; fixation du taux :**

Rapporteur : M. SAILLARD

Chaque année, les communes ayant opté pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères doivent en fixer le taux.

La Direction Départementale des Finances Publiques nous a transmis le montant des bases d'imposition prévisionnelles de la T.E.O.M. pour l'année 2012 soit 8.575 599 €(8.581 406 €en 2011).

Le SICTOM de la région de CHAMPAGNOLE a fixé la contribution globale de la Ville à 611 261 €pour cette même année (613 851 €en 2011), soit une diminution de 2 590 €

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer le taux de la T.E.O.M. à 7,13 % (7,15 % en 2011).

-----

**. Admission en non valeur :**

Rapporteur : M. BOUVET

Sur proposition du Trésorier, et après avis favorable de la commission des finances du 3 avril dernier, le Conseil Municipal , après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

**BUDGET PRINCIPAL "VILLE"**

Le titre 1784 émis le 04/01/2011 d'un montant de 39.25 € pour un droit d'occupation de voirie.

Le titre 1153 émis le 12/10/2009 d'un montant de 19 €pour la facturation de livres non rendus à la bibliothèque.

**BUDGET ANNEXE "RESTAURANT MUNICIPAL"**

Le titre 334 émis le 10/09/2009 d'un montant de 18 €et concernant des repas au restaurant scolaire.

-----

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE :**

**. Cession d'une parcelle de terrain ; lotissement "En Champagne" :**

Rapporteur : M. SAILLARD

Le 25 janvier dernier, le Conseil Municipal a annulé vente du lot n° 15 du lotissement "En Champagne" à Madame Audrey MAINET.

Monsieur Arnaud METRA et Mademoiselle Carine JACQUES se sont portés acquéreurs de ce lot désormais disponible, d'une surface de 763 m<sup>2</sup>, cadastré Section BD n° 659, pour un montant total de 18 388.30 €HT, auquel s'ajoutera la TVA selon les modalités en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette vente de terrain et autorise le Maire à signer l'acte notarié.

-----

**. Cession d'une parcelle de terrain ; avenue Voltaire :**

Rapporteur : M. SAILLARD

M. Frédéric MIGNOTTE a fait connaître, par lettre en date du 17 février 2012, son intention d'acquérir le terrain communal cadastré section BD n° 110 situé avenue Voltaire.

Il s'agit de l'ancienne école-garderie de Valtenouze (bâtiments préfabriqués en bois) qui sera démolie prochainement par la commune.

Le prix de vente est de 30.00 €TTC le m<sup>2</sup>, soit pour une surface de 1 442 m<sup>2</sup>, un montant total de 43 260.00 €

Ce prix est supérieur à l'évaluation du service des Domaines car il intègre les frais de démolition.

L'objectif de M. MIGNOTTE est de construire fin 2012, début 2013 un bâtiment de quatre logements locatifs. Des garages seraient également édifiés avec accès côté rue Jean-Jacques Rousseau.

-----  
**QUESTIONS DIVERSES :**

- M. PERNOT distribue à l'ensemble du Conseil Municipal un exemplaire de la publication du numéro "spécial Jean CHARROPPIN" qui sera transmis à l'ensemble des foyers champagnolais. A ce sujet, M. PENROT remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de cette revue, en particulier le Président Jacques CHIRAC. Il est précisé que l'Esplanade Jean CHARROPPIN, située devant l'Oppidum, sera inaugurée officiellement à la fin de la période de réserve qui doit être respectée en période électorale, soit après le 17 juin.

-----



- M. OLIVIER s'étonne que la commission "affaires économiques", créée en début de mandat, ne se réunisse jamais. M. PERNOT fait remarquer que, comme la compétence économique est maintenant du ressort de la communauté de communes, il y a peu de dossiers qui nécessitent d'être étudiés en commission. M. OLIVIER souhaiterait faire le point sur certaines questions comme le commerce, le chômage, etc. A ce sujet, M. PERNOT précise qu'un observatoire du commerce sera créé prochainement. De plus, la commission économique pourra être réunie concernant le dossier du centre de distribution postale entre autres.

-----

M. MENANT demande si les silos situés sur le terrain de la cimenterie vont être démolis. Il est précisé qu'ils appartiennent à M. VUILLET et non à la commune ou à la communauté de communes.

-----

Mme RAME aimerait qu'une correction soit apportée au procès-verbal de la séance du 29 février concernant son intervention au sujet du centre hospitalier qui n'a pas été rapportée. Des vérifications seront opérées et la modification sera apportée le cas échéant.

-----

- Toujours au sujet du Conseil Municipal du 29 février, M. DUPREZ revient sur la discussion qui a eu lieu au sujet de l'avenir du camping municipal. M. PERNOT précise que rien ne sera modifié avant 2015, date à laquelle le nouveau centre nautique devrait être opérationnel. Un groupe de travail devra être créé afin de réfléchir à cette question.

-----

- M. DUPREZ fait remarquer que des panneaux publicitaires sont toujours implantés aux entrées de villes pour des commerces qui n'existent plus. Il faudra veiller à les enlever.

-----

- M. DUPREZ souhaite savoir où en est le recrutement d'un directeur pour l'Ecole de Musique. Une réunion aura lieu lundi 16 avril avec les professeurs et les membres de la commission "développement culturel", lors de laquelle Monsieur SAMSON présentera les conclusions de son étude.

-----

- Mme GUICHARDIERE demande s'il y a du nouveau au sujet du projet de SIVOS de la Fresse qui avait été évoqué au dernier Conseil Municipal. M. PERNOT n'a aucune nouvelle pour l'instant.

-----

- Mme GUICHARDIERE revient sur le problème des professeurs absents au lycée et au collège et qui ne sont pas remplacés. Madame DALLOZ, Député, a déjà saisi Monsieur le Recteur d'Académie sur des problèmes similaires qui ne peuvent être réglés aussi rapidement que souhaité.

-----

- A la demande de Mme GUICHARDIERE concernant les travaux de l'école Jules Ferry, Monsieur PERNOT rappelle que la commune est en désaccord avec l'architecte suite aux problèmes de températures excessives dans les salles de classe. Des courriers ont été échangés. La commune a mandaté un cabinet d'avocats. pour régler les désaccords au contentieux. Mme HUMBERT précise qu'une visite à l'attention de la commission aura lieu prochainement dans cette école.

-----

M. DUPREZ demande quand aura lieu le prochain Conseil Municipal. Il se déroulera en mai mais aucune date n'est encore retenue.

-----

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 H 30.

Le Maire,

**Clément PERNOT**  
Conseiller Général